

Compte-rendu de la séance du vendredi 27 mai 2016

Président de séance : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE

Présents : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, Maire.
Monsieur Michel GUILBERT, Monsieur Jacques TOUBOULIC, Monsieur Georges SEBILLAUT, Adjoint.
Monsieur Antonin GIBERT, Madame Patricia NOREL, Madame Anne MILLOT, Madame Laurence HOURLIER, Monsieur Gérard JOVET, Madame Caroline DALLE-NOGARE, Madame Anne COLLINOT, Conseillers.

Représentés : Monsieur Jean-Louis DROUARD par Monsieur Antonin GIBERT, Madame Mélanie BRESSON par Madame Caroline DALLE-NOGARE, Monsieur Dominique GUERIN DE VAUX par Monsieur Jacques TOUBOULIC

Secrétaire de la séance: Anne COLLINOT

Début de séance : 20 h 00

Ordre du jour:

- Validation du projet pédagogique 2016-2017
- Validation du règlement intérieur 2016-2017
- Renouvellement des contrats de travail d'Hélène ROUX, Élodie MARTIN et Olivia AUFFRAY- BARBOT
- Convention de participation financière des communes au SYVOSC de Courson-les-Carières
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires et de la cantine de Clamecy
- Convention maîtrise d'ouvrage déléguée 2016 "Travaux de voirie et de signalisation routière"
- Demande de subvention du CIFA 89 AIF
- Convention d'occupation temporaire du domaine public fluviale pour la station d'épuration
- Attribution d'un logement et de deux garages
- Tarifs du camping
- Modification de la taxe de séjour
- Ouverture buvette et petite restauration au camping
- Lettre ouverte des enseignants au Conseil Municipal et lettre des parents d'élèves.
- Installation des manèges pour la fête de la Saint Potentien
- Ouverture du point informations tourisme
- Divers

Les comptes rendus des séances du Conseil Municipal des 12 avril 2016 et 29 avril 2016 sont adoptés à l'unanimité.

Avant de commencer la séance du jour, les élus souhaitent revenir sur l'aboutissement du projet d'accueil des enfants de moins de 3 ans.

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que le vote à bulletin secret est un droit démocratique visant à préserver la liberté de chacun à voter en son âme et conscience sans l'influence des autres. Le vote du projet d'accueil des enfants de moins de 3 ans a été réalisé de cette manière. Le résultat des votes a montré une égalité parfaite des voix. Dans ce cadre précis, la loi stipule que la proposition est rejetée.

Monsieur Guilbert trouve regrettable pour l'avenir que le projet n'ait pas abouti.

Monsieur Gibert regrette le manque de franchise.

Madame Norel pense qu'il faudrait revoir ensemble ce qui n'a pas été compris.

Monsieur Jovet précise qu'il ne voudrait pas, que suite à une fermeture de classe, l'école se retrouve avec un nombre d'élève par classe trop élevé.

Madame Dalle-Nogare trouve dommage si une classe ferme.

Madame Collinot s'étonne de la discussion d'un vote. La proposition a été rejetée par vote et pourra être représentée l'année prochaine.

VALIDATION DU PROJET PEDAGOGIQUE 2016 - 2017 (D 2016 034)

Le projet pédagogique est l'outil de travail des agents d'accueil extra scolaire, la directrice en explique le contenu aux élus.

Les objectifs principaux sont de favoriser :

- la citoyenneté de l'enfant,
- la découverte et la pratique d'activités éducatives, artistiques, culturelles, sportives, écologiques, techniques et scientifiques.
- une démarche développée par un personnel impliqué et formé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité, le projet pédagogique 2016-2017.

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR (D 2016 035)

La directrice du périscolaire expose aux élus le règlement intérieur pour l'année scolaire 2016-2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le règlement intérieur tel qu'il est présenté.

TARIFS DES NAP (D 2016 051)

Le tarif de l'accueil du soir devant être augmenté, à compter du 1^{er} septembre 2016 le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition de la directrice du périscolaire, d'appliquer les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarifs
< 300	1.00€ la séance
330 < qf < 650	1.30€ la séance
650 < qf < 950	1.40€ la séance
qf > 950	1.50€ la séance

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL HELENE ROUX (D 2016 036)

Le contrat de travail de l'adjoint d'animation, Hélène ROUX arrive à échéance fin août 2016 et la charge de travail reste identique, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler le contrat de travail d'Hélène ROUX. Il sera reconduit pour une durée de 3 ans, soit du 1er septembre 2016 au 31 août 2019, selon les mêmes conditions que le précédent contrat, soit 62.70 heures par mois.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'ELODIE MARTIN (D 2016 037)

Le contrat de travail de l'adjoint d'animation Élodie MARTIN, arrive à échéance fin août et le temps de travail initialement prévu d'1h par semaine est trop juste. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de travail d'Élodie Martin et d'augmenter son temps de travail qui passera de 1h30 par semaine au lieu de 1h, dès le 1er septembre 2016. Il sera reconduit pour une durée de 1an soit du 1er septembre 2016 au 31 août 2017.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'OLIVIA AUFFRAY BARBOT (D 2016 038)

Le contrat de travail de la directrice du périscolaire Olivia Auffray-Barbot arrive à échéance en novembre 2016, et le temps initialement prévu de 22 heures par semaine est trop juste. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de renouveler le contrat de travail d'Olivia Auffray-Barbot et d'augmenter son temps de travail qui passera de 24 heures par semaine au lieu de 22 heures, dès le 16 décembre 2016. Il sera reconduit pour une durée de 3 ans du 16 décembre 2016 au 15 décembre 2019.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES AU SYVOSC DE COURSON LES CARRIERES (D 2016 039)

La délibération du SYVOSC de Courson-Les-Carières fixe les tarifs de participations pour les communes. 12 élèves de la commune sont concernés. Le tarif par enfant est de 64.00€ pour le fonctionnement et les frais d'investissement sont calculés sur la base de 2.60€ par habitant, soit 1713.40€ pour Châtel-Censoir. Le montant total de la participation s'élève donc à 2481.40€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la convention financière des communes au SYVOSC de Courson-Les-Carières et autorise le Maire à signer cette convention.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES POUR 2014-2015 (D 2016 040)

La participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires de Clamecy pour l'année 2014- 2015 s'élèvent à 291.20€ par enfant, et ne concerne qu'un seul enfant de la commune. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires de Clamecy pour l'année 2014-2015 à hauteur de 291.20€ pour un seul enfant.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE DE LA COMMUNE DE CLAMECY POUR L'ANNEE 2014- 2015 (D 2016 041)

Les frais de cantine s'élèvent à 1.68€ par repas pour l'année 2014-2015, et ne concerne qu'un seul enfant de la commune pour 137 repas soit un montant à payer de 230.16€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de participer aux frais de cantine de la commune de Clamecy pour un seul élève à hauteur de 230.16€ pour l'année scolaire 2014-2015.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE DE LA COMMUNE DE CLAMECY POUR L'ANNEE 2013-2014 (D 2016 042)

Les frais de cantine s'élèvent à 1.79€ par repas pour l'année 2013-2014, et ne concerne qu'un seul enfant de la commune pour 135 repas soit 241.65€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de participer aux frais de cantine de la commune de Clamecy pour un seul élève à hauteur de 241.65€ pour l'année scolaire 2013-2014.

CONVENTION MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE 2016 "TRAVAUX DE VOIRIE ET DE SIGNALISATION ROUTIÈRE" (D 2016 043)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée 2016 "Travaux de voirie et de signalisation routière" avec la CCAVM.

DEMANDE DE SUBVENTION DU CIFA 89 AIF (D 2016 044)

La demande de subvention du CIFA 89 AIF de 100€ par jeune résidant notre commune, ne concerne qu'un seul jeune, pour l'année scolaire 2015-2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de verser une subvention de 100€ au CIFA 89 AIF pour l'année 2015-2016.

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL POUR LA STATION D'ÉPURATION AVEC VNF (D 2016 045)

La station d'épuration se trouve sur un terrain appartenant à Voies Navigables de France (VNF). Un projet de convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial a été envoyé par VNF et est consentie pour une durée de 5 ans. Le tarif pour l'année 2016-2017 s'élèvera à 1083.03€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la- dite convention avec VNF.

ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT 55 RUE DU COLONEL ROZANOFF (D 2016 046)

Le logement situé 55 rue du Colonel Rozanoff est vacant et la commune a reçu 3 candidatures pour ce logement. Le loyer à été fixé à 450.00€ par mois. Après l'étude des 3 candidatures, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le logement à Monsieur Guillaume JOVIAL et Madame Charlotte FILHOL à compter du 1er juin 2016 et autorise le Maire à signer le contrat de bail.

LOCATION DU GARAGE COMMUNAL N°4 (D 2016 047)

Le garage communal n°4 situé route d'Asnières est vacant, et Monsieur Guillaume Jovial souhaite le louer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de louer le garage communal n°4, situé route d'Asnières, à Monsieur Guillaume Jovial, à compter du 1er juin 2016, et autorise le Maire à signer le contrat de bail.

LOCATION DU GARAGE COMMUNAL N°5 (D 2016 048)

Le garage communal n°5 situé route d'Asnières est vacant, et Monsieur et Madame LE MANGOUERO Michel souhaite le louer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de louer le garage communal n°5, situé route d'Asnières, à Monsieur et Madame LE MANGOUERO Michel à compter du 1er juin 2016, et autorise le Maire à signer le contrat de bail.

TARIFS DU CAMPING (D 2016 049)

Les tarifs du camping pour la saison 2016 sont à revoir. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide des tarifs suivants :

TARIFS JOURNALIER DU CAMPING 2016

Emplacement tente et caravane 1 essieu	2.50 €
Emplacement caravane double essieu	10.00 €
Emplacement camping- car	3.00 €
Adulte et enfant de + de 7 ans	2.50 €
Enfant de moins de 7 ans	1.00 €
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit
Branchement électrique	3.00 €
Caution cordon électrique	23.00 €
Vidange camping- car	3.00 €
Garage mort	2.00 €
Véhicule	1.00 €
Taxe de séjour des plus de 13 ans	0.20 €
Tarif de groupe (au- delà de 20 pers. adultes et enfants)	2.00 €

TARIFS MOBIL HOME 2016-BASSE SAISON (mai, juin, septembre)

Location à la semaine	250.00 €
Location week-end	110.00 €
Location nuitée	60.00 €

TARIFS MOBIL HOME 2016-HAUTE SAISON (juillet, août)

Location à la semaine	350.00 €
Location week-end	130.00 €
Location nuitée	70.00 €

TARIFS MOBIL HOME 2016 TOUTES SAISONS

Dépôt de caution	300.00 €
Réservation	30% du prix du séjour
Retenue en cas d'annulation	30% du prix du séjour
Option ménage à la fin du séjour	30.00 €
Kit linge de lit jetable	9.00 €
Taxe de séjour des plus de 13 ans	0.20 €

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU CAMPING (D 2016 050)

Monsieur Christophe LOISEAU propose de louer au camping, le local dédié à la cuisine afin de proposer aux campeurs un service de restauration rapide et de buvette ainsi qu'une ou deux animations par mois, pour un loyer de 300.00€ par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec Monsieur Christophe LOISEAU. Le loyer mensuel sera de 300.00€ par mois, comprenant la location du local, l'électricité et l'eau. La convention prendra effet à compter du 15 juin 2016 et prendra fin le 30 septembre 2016 sans possibilité de reconduction.

LETTRE OUVERTE DES ENSEIGNANTS AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire lit aux élus la lettre que les enseignants ont adressés au Conseil Municipal concernant l'aboutissement du projet de l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

Cette lettre est jugée tout à fait légitime et le Maire tient à remercier l'équipe enseignante pour son excellent travail, son implication et le développement de l'école. Toutefois, il n'est pas possible de revenir sur un vote.

LETTRE DES PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire lit aux élus la lettre des délégués des parents d'élèves concernant l'aboutissement du projet de l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

Cette lettre est jugée par l'ensemble des élus comme diffamatoire, incorrecte et impolie. De plus, accusant les élus d'un manque de courage, la lettre n'est pas signée ce qui ne manque pas d'ironie. Les conseillers encouragent l'expression des individus mais rappelle que la politesse ne doit pas être sacrifiée.

INSTALLATION DES MANÈGES POUR LA FÊTE DE LA SAINT POTENTIEU

Les forains ont demandé l'autorisation de s'installer comme tous les ans lors de la fête de la Saint Potentien en octobre. L'ensemble des élus leur accorde ce droit.

OUVERTURE DU POINT INFORMATION TOURISME

L'office du Tourisme de Vézelay recrutera et prendra en charge le coût d'un salarié pour assurer l'accueil de notre Point Information Tourisme comme tous les ans. La prise en charge s'étendra du 15 juin 2016 au 15 septembre 2016. Monsieur Jovet souhaite s'exprimer sur ce sujet. En effet, il est inquiet que la candidate choisie soit une personne qui ne parle pas anglais. La candidate, Madame Hourlier répond qu'elle a appris l'anglais mais que si sa candidature pose problème elle l'a retirera.

DIVERS

- L'Église Saint Potentien pourrait être ouverte pour les journées du patrimoine les 17 et 18 septembre si Monsieur Bain accepte d'assurer la visite de l'Église et du haut de Châtel-Censoir.

- Le Maire remercie Patricia Norel et Michel Guilbert pour leur implication et leur dévouement lors du Rallye Touristique "La ronde du Morvan" et le Rallye des bateaux à vapeurs.

- M. Guilbert informe les élus que de nouveaux dépliants vont être distribués concernant le tri sélectif.

- Mme Collinot informe les élus qu'un concert sera donné à l'Église Saint Potentien le 13 Août 2016.

- M. Guilbert intervient suite à des interrogations et " demande une information sur les délégations de 1er adjoint. M. Touboulic soutenu par M Le Maire l'informe qu'il n'a pas la signature des bons de commandes pour les achats et donc également pour les bons de livraisons des fournisseurs servant aux services techniques. Plus de confiance financière en sa personne s'interroge-t-il? Même pour les achats fait aux commerces locaux. Ainsi, il ne fera plus d'achats ni de déplacements à ses frais comme il l'a toujours fait durant ses mandats d'adjoint"

M. Touboulic rappelle que seul le Maire est habilité à engager les dépenses publiques.

M. le Maire confirme que M. Guilbert conserve sa délégation de 1er adjoint. Il est également habilité à faire des achats dans plusieurs enseignes, pour le courant, à hauteur de 500€.

Fin de séance : 23h00